



Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
Institut DEMOLOMBE, CRDFED - Centre de Recherche
sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université de Caen Normandie - UNICAEN

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2022
VAGUE B



Pour le Hcéres¹:

M. Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts²:

Mme Olivera Boskovic, Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :

Institut DEMOLOMBE - CRDFED - Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit

Acronyme de l'unité :

Institut DEMOLOMBE - CRDFED

Label et N° actuels :

Num EA 967 et EA 2132

ID RNSR :

199213287G

Type de demande :

Fusion

Nom du directeur (2020-2021) :

L'Institut DEMOLOMBE était dirigé au début de l'année 2020 par M. Christophe Alleaume et M. Mathias Couturier. Depuis le 1^{er} septembre 2020, il est dirigé par M. Thibault Douville et M. Rafaël Amaro (Directeur adjoint)

Le CRDFED était dirigé au début de l'année 2020 par Mme Dominique Custos. Il est dirigé depuis le 1^{er} février 2020 par Mme Eleonora Bottini et M. Jean-Christophe Le Coustumer en est le directeur adjoint.

Nom du porteur de projet (2021-2025) :

Mme Eleonora Bottini et M. Thibault Douville (co- directeurs)

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :

Mme Olivera Boskovic, Université de Paris

Experts :

Mme Elsa Bernard, Université de Lille

Mme Nathalie Blanc, Université Paris 13

Mme Olivera Boskovic, Université Paris Descartes

M. Pierre François Laval, Université d'Orléans

M. Sébastien Le Gal, Université Grenoble Alpes-UGA

M. Jean-Marie Plazy Université de Bordeaux

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Éric Leroy du Cardonnoy

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

CRDFED :

Le CRDFED a été créé en 1988 par Mme Constance GREWE. Depuis le 1^{er} fév. 2020 il est dirigé par Mme Eleonora BOTTINI. L'unité dispose de plusieurs locaux : le principal est situé au 4^e étage du bâtiment Droit, de l'Université de Caen Normandie. Il bénéficie également d'un bureau (salle 212) à la MRSH de l'Université de Caen qui héberge son site internet et qui est tout spécialement dédiée aux doctorants en phase de rédaction.

Institut Demolombe :

Localisé à Caen, à l'UFR (Unité de formation et de recherche) de Droit et des Sciences Politiques de l'Université de Caen Basse-Normandie, Esplanade de la paix, l'Institut Demolombe existe, sous sa dénomination actuelle depuis janvier 2015. Il a succédé au Centre de Recherches en Droit Privé (CRDP).

ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

CRDFED :

Le centre a développé une collaboration étroite avec la MRSH de Caen. La directrice du CRDFED est membre du Conseil de la MRSH.

L'Institut Demolombe :

L'institut a des liens avec la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen. Il participe aux actions du pôle Risques, Qualité et Environnement Durable. Son directeur est membre du conseil de la MRSH. Il entretient également des liens avec l'Espace de réflexion éthique de Normandie.

NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Nomenclature : SHS2_1 Droit

Thématiques de l'unité :

- CRDFED

L'unité développe une recherche juridique (fondamentale et appliquée) en droit public qui se consacre à deux thèmes de recherche principaux : initialement les droits fondamentaux, autour de trois axes (sources et protection juridictionnelle des droits fondamentaux ; droit comparé des droits fondamentaux ; protection des personnes vulnérables) et "évolutions du droit", également appréhendées en trois axes (droit comparé, droit de l'urbanisme, droits fondamentaux et évolutions du droit, ce dernier permettant une synergie entre les principaux pôles).

- Institut Demolombe

L'Institut Demolombe développe une recherche juridique fondamentale et appliquée en droit privé et en histoire du droit. Toutes les principales thématiques de ces disciplines sont couvertes.

DIRECTION DE L'UNITÉ

Mme Eleonora Bottini dirige le CRDFED depuis le 1^{er} février 2020. M. Jean-Christophe Le Coustumer en est toujours le Directeur adjoint.

L'Institut Demolombe est dirigé par M. Thibault Douville assisté de M. Rafaël Amaro en qualité de directeur-adjoint.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Personnels en activité	Nombre au 01/06/2020 (Institut Demolombe)	Nombre au 01/06/2020 (CRDFED)	Nombre au 01/01/2022 (institut Demolombe-CRDFED)
Professeurs et assimilés	9	6	
Maîtres de conférences et assimilés	27	9	
Directeurs de recherche et assimilés	0	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	0	
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	0,5	0,5	
Sous-total personnels permanents en activité	36,5	15,5	
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	2	1	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)			
Doctorants			
Autres personnels non titulaires			
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	0	0	
Total personnels	38,5	16,5	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'activité scientifique des deux équipes composant l'unité est très soutenue et de très grande qualité comme en témoigne l'augmentation constante du nombre d'ouvrages, d'articles et de colloques. Sur la période évaluée, les membres de l'institut Demolombe ont ainsi publié plus de 1 000 contributions dans des revues et plus de 180 dans des ouvrages. Sont à mettre au crédit des membres du CRDFED, 228 contributions à des revues et 37 à des ouvrages. Des thématiques fortes assurent une grande visibilité – à la fois locale et nationale, académique et au sein des milieux professionnels – des deux équipes de recherche (droit du numérique, vulnérabilité, droits fondamentaux, droit des procédures collectives, etc.).

Répondant aux recommandations du précédent rapport, les projets communs se sont développés même s'ils demeurent encore insuffisants. L'unité de recherche résultant de la fusion de deux équipes devra contribuer à leur renforcement. Les axes retenus, systématiquement transversaux (droit privé/droit public), témoignent de la volonté de mener une recherche commune.

La coopération avec les autres équipes de recherche normandes demeure ténue. La fusion et la création d'une unité de taille plus critique doivent permettre d'accroître ces liens.

L'action à l'international apparaît encore limitée malgré les recommandations du précédent rapport : seuls quelques colloques internationaux ont été organisés sans que des relations plus pérennes avec des universités étrangères aient été nouées.

La clinique juridique, pour l'heure consacrée aux droits fondamentaux, est particulièrement dynamique et devra le rester après la réunion des deux équipes et l'élargissement des thématiques en résultant. Le comité s'interroge sur la nouvelle gouvernance de la clinique, qui sera nécessaire après la fusion.

La modicité des moyens contractuels, pour l'Institut Demolombe, trois contrats nationaux (dont deux en tant que porteur), deux avec les collectivités territoriales (dont un en tant que porteur), aucun contrat en revanche pour le CRDFED, pourrait impacter à terme l'activité scientifique de l'unité. A cela s'ajoute le manque de moyens humains.

Par conséquent, la recherche de ressources propres devra être poursuivie notamment au travers d'une politique de contrats de recherche accrue. La fusion permettra d'avoir un coordinateur de la recherche dédié qui ne sera plus partagé entre les deux équipes.

Les deux équipes mènent une politique très active en faveur des doctorants qui bénéficient de locaux, d'un soutien financier pour assister à des colloques, participent aux colloques et chroniques des équipes, etc. Leur intégration à la vie des deux unités est variable : très importante pour les doctorants du CRDFED (représentés au sein de l'équipe avec un droit de vote), réduite pour ceux de l'Institut Demolombe (pas de représentation ni de droit de vote au sein du conseil de laboratoire). La nouvelle unité devra les associer plus largement à la prise de décisions. Aucune HDR n'a été soutenue pendant la période évaluée ce que peut expliquer la très grande réussite des maîtres de conférence aux concours d'agrégation.

En somme, la fusion des deux équipes devrait permettre de faire disparaître les points négatifs relevés par le comité d'évaluation et de renforcer encore la réputation des deux équipes de recherche.

ÉVALUATION DE L'UNITÉ INSTITUT DEMOLOMBE / CRDFED

Nb : Cette partie du rapport est confidentielle. Elle n'est diffusée qu'aux tutelles et aux membres de l'unité.

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

- CRDFED

Le précédent rapport d'évaluation avait tout d'abord mis en évidence la nécessité pour le CRDFED de consolider la cohérence et l'identité de l'unité, en veillant à privilégier une approche transversale et en multipliant les synergies entre ses deux thèmes. Des efforts ont été faits en ce sens, notamment à travers des publications et l'organisation de trois colloques.

Le précédent rapport d'évaluation avait également souligné que les enseignants-chercheurs du CRDFED pourraient davantage être mobilisés. Cette recommandation a été prise en compte. Un seul membre de l'équipe est aujourd'hui non publiant. En revanche, aucune habilitation à diriger des recherches (HDR) n'a été soutenue pendant le contrat en cours alors que les évaluateurs évoquaient la nécessité d'un encouragement en ce sens.

Les évaluateurs invitaient le CRDFED à réfléchir aux moyens d'être plus attractif pour les doctorants. Si la réflexion a pu être menée, les résultats ne sont pas nécessairement au rendez-vous : le nombre d'inscriptions en thèse reste faible au cours de la période considérée.

Les évaluateurs précédents encourageaient le CRDFED à poursuivre ses collaborations avec l'Institut Demolombe, la MRSH ainsi que des centres de recherche des autres universités normandes. Si les recommandations concernant l'Institut Demolombe et la MRSH ont pleinement été prises en compte (colloques journées d'études, partenariats), celle relative au développement des partenariats avec les centres de recherche des autres universités normandes (avec lesquelles existe une école doctorale commune) n'a pas été prise en compte.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation précédent, soulignait, comme d'ailleurs le rapport d'évaluation antérieur, la nécessité pour le CRDFED de se voir allouer des moyens humains supplémentaires, sans lesquels il lui est impossible de rechercher d'autres sources de financement. Cette recommandation n'a pas été prise en compte, ce qui est bien sûr indépendant de la volonté du CRDFED.

Enfin, les évaluateurs précédents invitaient les membres du CRDFED à mener une éventuelle réflexion quant à l'opportunité de conserver l'acronyme CRDFED en tant que nom de l'unité (difficilement prononçable et susceptible de brouiller tant l'identité que la visibilité de l'unité). Cette recommandation n'a pas été prise en compte mais le nom de l'unité devrait changer dans le cadre de sa fusion avec l'Institut Demolombe.

- Institut DEMOLOMBE

Le rapport précédent insistait sur la nécessité de développer une recherche véritablement commune, inter-thèmes et les interactions avec le CRDFED. La recommandation a été prise en compte. Un projet inter-thèmes d'envergure autour de la vulnérabilité est mentionné. Il s'est élargi au CRDFED. Un colloque confrontant les points de vue des publicistes et des privatistes a également été organisé. L'effort reste modeste. Une vraie dynamique d'équipe n'a pas encore été mise en place. Le projet de fusion entre l'Institut Demolombe et le CRDFED tend à permettre sa réalisation.

Les évaluateurs insistaient également sur la collaboration avec les autres équipes de recherche normandes. Quelques rapprochements sont mentionnés mais restent limités. Pour l'heure, des relations pérennes n'ont pas été tissées entre le centre caennais et les centres des universités limitrophes. Il est affirmé que la création d'une unité de recherche nouvelle fusionnant les deux unités préexistantes permettra de développer et d'accroître ces liens.

Enfin le rapport précédent insistait sur la nécessité d'améliorer l'appui administratif. Cette recommandation n'a pas été suivie, mais cela n'est évidemment pas imputable à l'Institut Demolombe.

Concernant les deux unités, l'absence d'HDR doit être nuancée par la prise en compte de la spécificité des disciplines juridiques, le concours d'agrégation permettant l'accès au grade de professeur des Universités. Ce sont au total sept maîtres de conférences – des deux unités confondues – qui sont devenus professeurs, soit par le biais du concours d'agrégation, soit au titre de la procédure du 46-1 ou du 46-3.

APPROPRIATION DES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET DES OUTILS D'ANIMATION DU/DES CHAMP(S) DE RECHERCHE

Sans objet

CRITÈRE 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE

a) Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique

Points forts et possibilités liées au contexte

- CRDFED

L'activité scientifique est importante, tant pour l'axe « Droits fondamentaux », que pour l'axe « Évolutions du droit » qui a assuré une progression significative du volume des produits et activités de la recherche, durant la période évaluée. L'activité prend des formes variées et elle est partiellement assurée par la publication d'une revue rattachée au centre, enfin, la clinique juridique constitue également un moyen de rayonnement scientifique important. Au total, la production apparaît donc équilibrée, le support le plus fréquemment privilégié demeurant toutefois la contribution à des ouvrages collectifs.

La revue *Cahiers de la Recherche sur les Droits Fondamentaux* permet chaque année la publication d'un dossier sur les thèmes de recherche de l'unité et favorise ainsi non seulement la valorisation des travaux des chercheurs – notamment des doctorants - mais également la visibilité de l'unité.

La Clinique juridique des droits fondamentaux, qui s'adresse aux étudiants de Master, contribue à la formation par la recherche, en associant des partenaires non académiques (ONG, associations d'aides aux personnes, collectivités territoriales).

- Institut DEMOLOMBE

Les publications de l'unité sont nombreuses et de très grande qualité. L'unité compte un noyau de chercheurs nationalement et, pour certains, internationalement reconnus dans leurs spécialités.

L'activité de recherche, toujours de grande qualité, est encore plus soutenue dans la période évaluée. S'agissant des publications individuelles, tous les types d'écrits sont représentés (monographies, articles de fond, chapitres d'ouvrages, notes de jurisprudence). S'agissant des publications collectives, plusieurs colloques internationaux ont été organisés. À côté des actes de colloques, un ouvrage collectif sur la réforme du droit des contrats a également été publié. À cela s'ajoute la direction scientifique de deux revues (*L'Essentiel. Droit de la famille et des personnes* ; *L'Actualité des procédures collectives*). Un projet de recherche en réponse à un appel à projet de la Mission de recherche Droit & Justice (ministère de la Justice) a été retenu sur le thème du « Transhumanisme et droit » (2019).

On relèvera également l'existence d'une « forge numérique » de la MRSH, consultable sur internet et qui permet une bonne diffusion des productions multimédias des deux unités de recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

- CRDFED

Un certain déséquilibre peut être noté entre les membres au regard de leurs publications respectives.

La faiblesse du nombre de doctorants est notamment une conséquence de l'insuffisance des contrats doctoraux : le CRDFED ne bénéficie d'aucun financement contractuel ministériel propre, puisqu'il n'existe qu'un seul contrat de recherche, attribué aux doctorants de Caen (pour les deux unités, donc), attribué dans le cadre de l'ED de la COMUE. Le site internet de l'unité n'est pas à jour des publications, ce qui nuit à sa visibilité nationale et internationale.

- Institut DEMOLOMBE

Le rayonnement et l'interaction avec les universités et chercheurs étrangers sont limités. Ni le dossier ni la visite n'ont permis de déterminer si des membres de l'unité ont été invités dans des universités étrangères ou si des professeurs étrangers ont été invités à Caen. Par ailleurs, les contrats de recherche financés sont en nombre réduit.

Appréciation sur la production, le rayonnement et l'attractivité

CRDFED :

La production scientifique de l'unité est réelle. L'effort pour prendre en compte les recommandations des évaluateurs précédents est à ce titre louable, notamment pour atténuer le déséquilibre entre les deux axes de recherche et pour développer les partenariats avec l'institut Demolombe.

Toutefois, le développement et la valorisation de la recherche souffrent de l'absence de financements contractuels. Par ailleurs, la mise à jour du site internet de l'unité et le développement de la communication sur les réseaux sociaux appropriés sont nécessaires pour assurer une meilleure visibilité aux travaux du CRDFED

Institut Demolombe :

La renommée nationale de l'Institut est certaine en raison notamment de la publication par ses membres d'ouvrages de référence. L'activité scientifique est de grande qualité et très soutenue. Les projets collectifs sont nombreux mais doivent encore être développés.

La renommée internationale de certains membres de l'unité est acquise mais les interactions avec les universités étrangères doivent progresser. Ni le dossier ni la visite n'ont permis de mesurer les échanges effectifs entre l'unité et les universités étrangères.

b) Interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Points forts et possibilités liées au contexte

- CRDFED

Le CRDFED s'est efforcé de multiplier les liens avec des acteurs extérieurs à l'université de Caen-Normandie.

Ainsi, il s'est tourné vers les acteurs institutionnels (région) et les réseaux en lien avec ses thèmes de recherche de prédilection, de sorte que certains de ses membres prennent une part active dans ceux-ci. Ainsi en va-t-il de l'insertion de certains Enseignants-Chercheurs dans des instituts régionaux tels que l'Institut international des droits de l'homme et de la paix (2IDHP), l'Institut régional de développement durable (URD2). De même, certains Enseignants-Chercheurs collaborent avec la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). L'activité clinique incite à développer des partenariats avec des institutions de diverses natures : des Organisations non gouvernementales (ONG), la région, des associations d'aides aux personnes vulnérables.

Enfin, un membre du CRDFED, est directrice de collection éditoriale (coll. Colloques Jean Monnet chez Bruylant-Larcier) en droit européen.

Cet ensemble de collaborations signe une caractéristique importante du CRDFED : sa capacité à assurer la valorisation de la recherche, ce qui se vérifie avec l'activité de la Clinique juridique des droits fondamentaux.

- Institut DEMOLOMBE

L'unité est bien implantée dans son environnement non académique et dans l'écosystème normand. Elle maintient sa recherche en droit normand.

Le développement d'un thème « Numérique » est tout à fait pertinent au regard du nombre croissant de TPE, PME et ETI fortement spécialisées dans le numérique implantées dans la région.

Un enseignant-chercheur fait partie du comité scientifique du Pôle de compétitivité Transactions électroniques sécurisées (Caen), du comité scientifique de la chaire "transformation numérique" de l'École de management de Normandie, du comité de préfiguration du Datalab normand, et a été l'un des fondateurs de la Fédération nationale de droit du Numérique récemment créée (février 2020).

Le thème « vulnérabilité » répond également aux enjeux de la zone géographique (affaiblissement dû à l'âge, à la maladie, à la solitude, ruptures technologiques (ou numériques) et économiques résultant de difficultés des classes populaires et moyennes, des artisans et petits commerçants). Des liens existent avec diverses associations de protection des majeurs.

Les liens avec le milieu professionnel sont nombreux (Barreaux de Caen, de Nashville, le Tribunal judiciaire de Caen, la Cour d'appel de Caen, la Chambre nationale des huissiers de justice, la Cour de cassation, l'Association nationale des administrateurs judiciaires, la Chambre régionale des notaires). L'unité compte de nombreux partenaires extérieurs (banques, compagnies d'assurances, la Ville de Caen, la Communauté urbaine de Caen-la-Mer, etc.)

Points faibles et risques liés au contexte

- CRDFED

Comme le rapport d'évaluation précédent avait déjà pu le souligner par le passé, l'unité est pénalisée par l'insuffisance des moyens financiers et humains qui lui sont alloués. On peut regretter l'absence de thèses CIFRE.

- Institut DEMOLOMBE

Au titre des points faibles, on peut noter l'absence de liens institutionnalisés avec les milieux professionnels.

On peut également remarquer le faible nombre de missions d'expertise scientifique ou encore l'absence de thèses CIFRE.

Appréciation sur les interactions avec l'environnement non académique, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Le CRDFED se distingue par sa capacité de valorisation de la recherche, en se tournant vers des acteurs institutionnels extérieurs. Il y parvient assez bien malgré les difficultés objectives liées au manque de ressources financières et humaines qui brident son expansion.

L'Institut Demolombe a tissé des liens importants avec le milieu socio-économique et le monde professionnel, qui pourraient toutefois être davantage institutionnalisés.

c) Implication dans la formation par la recherche

Points forts et possibilités liées au contexte

- CRDFED

L'unité a été la première, en France, en 2009, à s'investir dans l'activité clinique juridique antérieurement développée outre-Atlantique. Elle s'est ainsi efforcée d'associer à la Clinique Juridique des Droits Fondamentaux les étudiants de différents niveaux : d'abord les étudiants de niveau Master, puis ceux du collège d'excellence, en licence. La cohérence entre la formation en droit public offerte au sein de l'UFR et l'activité formation par la recherche mise en place par le centre est donc effective. Actuellement, elle passe par : un Master droit des libertés et un Master droit public carrières publiques (et de façon subsidiaire par l'association des étudiants du cursus du Collège d'excellence).

La clinique est étroitement liée à la formation des étudiants. Considérée comme un « élément-clé au sein du CRDFED », elle a pour objectif assumé de renouveler les méthodes d'enseignement et de recherche en associant les étudiants, les enseignants-chercheurs et les partenaires externes.

En cela, elle se trouve à l'intersection des items du présent rapport. Les résultats de la clinique sont remarquables et témoignent de son dynamisme.

- Institut DEMOLOMBE

Les membres de l'unité participent aux activités de soutien et de formation de l'ED. Un nombre relativement important d'enseignants chercheurs sont habilités à diriger les recherches (20 enseignants-chercheurs)

Les doctorants sont inclus dans la vie scientifique de l'unité et participent à des colloques et conférences. Des rencontres doctorales et des présentations de thèses sont organisées. Les conditions de travail des doctorants sont satisfaisantes (acquisition d'ouvrages, salle de travail, possibilité de se faire financer des frais de participation à des colloques, etc.)

Un prix annuel est attribué par l'Institut DEMOLOMBE pour aider à la publication d'une thèse. En moyenne 1 à 2 contrats doctoraux sont attribués à des chercheurs de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

- CRDFED

Le comité pointe le risque, pour la Clinique Juridique des Droits fondamentaux, de s'insérer avec difficulté dans l'unité de recherche en devenir, généraliste, de manquer de partenaires non-académiques susceptibles d'accompagner cette mue et d'enseignants-chercheurs spécialistes de champs disciplinaires étrangers aux droits fondamentaux non familiers de l'activité clinique.

Par ailleurs, le CRDFED souffre d'un important taux d'abandons de ses doctorants. Sur onze inscriptions entre septembre 2015 et aujourd'hui, on compte cinq abandons. Ni le dossier ni la visite n'ont permis de répondre à plusieurs questions importantes et en particulier le nombre de thèses soutenues et l'insertion professionnelle des docteurs.

- Institut DEMOLOMBE

Lors de la visite, le problème de manque d'attractivité du doctorat a été souligné ainsi qu'une difficulté liée aux abandons. Sur 36 inscriptions en doctorat entre septembre 2015 et janvier 2021, on compte 10 abandons. Néanmoins, ni le dossier ni la visite n'ont permis de répondre à plusieurs questions importantes, en particulier, le nombre de thèses soutenues, la durée moyenne des thèses, ainsi que l'insertion professionnelle des docteurs.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'implication dans la formation par la recherche est un point fort développé par le CRDFED par le biais de sa Clinique Juridique des Droits Fondamentaux qui devra trouver à s'insérer dans le nouveau centre de recherche. La clinique, en devenant généraliste, devra envisager des projets transversaux, qui débordent la seule thématique des droits fondamentaux. Pour ce faire, elle devra trouver des nouveaux partenaires extérieurs, et associer des enseignants-chercheurs de champs disciplinaires variés s'en saisissant pour assurer la formation des étudiants par la recherche. Cette transversalité suppose également une réflexion relative aux maquettes de formation, actuellement en discussion, en envisageant soit la création d'un diplôme d'Université (DU), soit l'introduction d'Unité de formation (UE) ou d'une matière spécifique (exemple « initiation à la recherche » / « activité clinique »).

Néanmoins, l'unité souffre d'un important taux d'abandon de thèses. Par ailleurs, ni le dossier ni la visite n'ont permis aux membres du comité d'obtenir des informations sur l'insertion professionnelle des docteurs.

Les chercheurs de l'Institut Demolombe sont impliqués dans la formation de l'ED. Les conditions de travail et l'insertion dans la vie scientifique de l'unité des doctorants sont satisfaisantes. Néanmoins, l'unité souffre d'un important taux d'abandon de thèses. Par ailleurs, ni le dossier ni la visite n'ont permis d'avoir des informations sur l'insertion professionnelle des docteurs.

CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ

Points forts et possibilités liées au contexte

- CRDFED

Le CRDFED est structuré de la façon suivante : une équipe de direction, un conseil de laboratoire, une assemblée générale. Le système de gouvernance de l'unité adopté par le CRDFED est manifestement en phase avec les exigences attendues de démocratie et de transparence.

L'équipe de direction est collégiale, constituée de 4 personnes : la directrice du centre, le directeur adjoint, le directeur de la revue, la directrice de la clinique juridique. La parité est ainsi effective au sein de l'équipe de direction. La direction resserrée de l'unité assure la cohérence des différents axes de recherche. Cette organisation a montré son efficacité par le passé et a été reconduite depuis de nombreuses années.

Le conseil de laboratoire est composé des membres de l'équipe de direction (tant professeurs que maîtres de conférences), de deux membres permanents de chaque pôle et de deux représentants des membres doctorants et docteurs élus. Ce conseil a accompagné le rapprochement des pôles, conformément aux préconisations du rapport HCERES précédent, de sorte que la cohérence scientifique a été renforcée. Il se réunit au moins 3 fois par an, décide de la politique scientifique (procédure de labellisation des manifestations scientifiques) et de la répartition des dotations budgétaires. Les délibérations sont diffusées aux membres du centre.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée, débattre et délibérer des orientations et du fonctionnement du CRDFED pour l'année à venir.

Les doctorants sont associés régulièrement à la vie de l'unité, tant dans les différentes instances, que par le biais d'une communication interne régulière. Le projet de fusion leur a été présenté et leurs demandes ont été écoutées, notamment s'agissant de leur représentativité au sein du conseil de laboratoire à venir.

- Institut DEMOLOMBE

L'Institut Demolombe dispose d'une organisation permettant d'assurer une véritable vie d'unité. La Direction peut s'appuyer sur des processus collectifs : une assemblée générale composée de tous les professeurs et maîtres de conférences (les doctorants sont invités, mais ne votent pas) et qui se réunit plusieurs fois par an ; un conseil de laboratoire, des responsables de pôle, etc. Les locaux dont dispose l'unité sont en adéquation avec les besoins. La parité est presque atteinte au sein de l'institut. Les recettes issues des formations se développent de manière continue.

Points faibles et risques liés au contexte

- CRDFED

Malgré les demandes réitérées et les préconisations des précédents rapports HCERES, le CRDFED ne dispose que de moyens modestes (inférieures à 20.000 euros), amputés au titre de la contribution aux frais généraux de l'UFR. L'UFR procède ensuite à une répartition de la dotation sans consultation préalable de la direction de l'unité, ce qui est problématique du point de vue de la méthode.

De même, le CRDFED ne dispose pas d'un soutien administratif suffisant. Il a de plus subi les conséquences d'une réorganisation du poste de responsable administratif (et d'une rétrogradation d'une catégorie A à une catégorie B) et d'une instabilité de son occupation (4 responsables administratifs en 5 ans).

Durant la période soumise à évaluation, les départs d'enseignement-chercheurs n'ont pas été compensés par de nouveaux recrutements. Cet élément constitue l'une des principales sources de vulnérabilité de l'unité de recherche. À ces difficultés s'ajoute celle de recruter le personnel chargé des travaux dirigés (très peu de contrats d'Attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche (ATER)). Les difficultés rencontrées à ce même sujet ont conduit de nombreux enseignants-chercheurs à assurer eux-mêmes ces enseignements.

L'organisation de l'unité demeure également perfectible à d'autres égards. Ainsi, le rayonnement scientifique pâtit de sites internet hébergés l'un par l'UFR, l'autre par la MRSH. La mise à jour des publications des enseignants-chercheurs sur la plateforme HAL, (actuellement en cours) est une première étape qui ne corrige pas totalement ce manque. De même, l'absence de communication sur les réseaux sociaux nuit à sa visibilité nationale et internationale.

- Institut DEMOLOMBE

Le sous-encadrement administratif est un point récurrent, déjà souligné lors du dernier rapport HCERES.

La dotation dont bénéficie l'Institut Demolombe connaît une baisse significative en 2019 par rapport aux deux années précédentes. En outre, la composante prélève 3/5 de la dotation pour des dépenses de recherche, mais dans une certaine opacité quant à la destination des fonds. Ce manque de transparence et de coordination est regretté par les membres de l'unité.

Le conseil de laboratoire est composé de six membres, dont un seul maître de conférences. La représentation des maîtres de conférences au conseil de laboratoire n'est pas garantie par le règlement intérieur. Les doctorants ne sont pas représentés dans le conseil de laboratoire.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le mode de gouvernance du CRDFED est satisfaisant comme l'association de ses membres au sein du conseil de laboratoire et de l'assemblée générale. Les moyens mis à la disposition du centre sont, en revanche insuffisants et la répartition de la dotation par l'UFR – après prélèvement au titre de la contribution aux frais généraux de l'UFR – manque de transparence dès lors qu'elle est effectuée en l'absence de toute consultation des directeurs de l'unité.

La fusion des deux unités de recherche et la mutualisation des moyens administratifs ne sauraient, à cet égard, suffire à régler cette problématique qui pénalise fortement la vie de l'unité de recherche.

L'Institut Demolombe a mis en place une organisation qui permet à ses membres de participer à la vie du centre. Néanmoins la représentation des MCF et des doctorants n'est pas pleinement satisfaisante. L'institut dispose de moyens fort limités en termes de personnel administratif et de dépenses de fonctionnement.

CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS

Points forts et possibilités liées au contexte

Le point le plus marquant est la fusion décidée entre l'Institut Demolombe et le CRDFED. Cette fusion doit permettre à la nouvelle unité de favoriser les projets de recherche collectifs qui jusqu'ici n'étaient pas matériellement possibles, faute de moyens humains et financiers (participation aux appels à projet nationaux et européens, en particulier). La fusion devrait permettre une meilleure coordination des enseignants-chercheurs, jusqu'ici répartis dans deux unités distinctes, pour soutenir la recherche collective. En ce sens, certains thèmes d'ores et déjà arrêtés – notamment concernant le numérique ou la protection des personnes vulnérables – sont particulièrement solides. Ils pourront encore se développer en s'appuyant sur le contexte local (entreprises ; associations).

En ayant désormais vocation à intégrer les spécialités étudiées au sein de l'Institut Demolombe, la Clinique juridique de Normandie représente un atout certain. Elle doit permettre d'assurer un enseignement de qualité, à forte dimension pratique. Ces potentialités supposent toutefois de la Clinique qu'elle réussisse sa mue vers la transversalité, sans perdre la qualité de son expertise initiale en matière de droits fondamentaux. Les pistes d'action commune identifiées par les enseignants-chercheurs sont toutefois prometteuses.

Par ailleurs, la stratégie et le projet à cinq ans, présentés pour cette campagne d'évaluation 2020/2021, reprennent dans une très large mesure les recommandations formulées lors de la précédente évaluation. La fusion assurant une meilleure visibilité, elle permettra de soutenir l'effort déjà entrepris de maintenir et même d'améliorer la production scientifique (notamment en favorisant les revues internationales de haut niveau et des publications en langue anglaise), d'augmenter le nombre de contrats de recherche avec des institutions publiques locales et nationales (Région, GIP Justice, ANR) ainsi qu'avec des partenaires privés. Enfin, la future unité fusionnée pourra mener une politique plus volontariste en matière d'HDR.

Points faibles et risques liés au contexte

On note un risque de déséquilibre entre les différents axes de la future unité, certains regroupant un nombre de chercheurs beaucoup plus important que d'autres.

La nouvelle unité devra être particulièrement attentive au devenir de la clinique juridique des droits fondamentaux : ayant vocation à devenir généraliste avec la fusion, elle sera dotée d'une nouvelle gouvernance et devra développer des projets diversifiés, portés par des enseignants-chercheurs moins familiers de cette approche originale de la recherche. Devenue en quelques années un élément de formation par la recherche et de valorisation de la recherche caennaise, en même qu'un moyen de tisser des liens avec les partenaires institutionnels extérieurs, elle devra également offrir cette méthode d'apprentissage originale aux étudiants de formations de masters plus nombreuses, sinon toutes. Or, cela suppose une adaptation tant institutionnelle que de la part des Enseignants-Chercheurs associés.

Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans

La fusion décidée entre l'Institut Demolombe et le CRDFED permettra de regrouper davantage de chercheurs au sein d'une unité plus puissante qui dépasse la distinction classique entre droit privé et droit public et atteint une taille critique lui permettant de participer à des appels à projet nationaux et européens. Les thèmes de recherche de la future unité semblent permettre aux membres des anciennes structures de trouver leur place, même si la fusion ne pourra pas effacer certaines spécificités des unités fusionnantes.

Par ailleurs, les objectifs fixés, concernant notamment la politique incitative en matière d'HDR, ou encore l'augmentation des contrats de recherche avec des institutions publiques et partenaires privés, sont en phase avec les ressources humaines dont disposent les deux unités.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

a) Recommandations concernant les produits et activités de la recherche

L'ouverture à l'international doit être accentuée par le développement d'échanges plus nourris et pérennes avec des universités étrangères (professeurs invités par exemple.)

Les projets véritablement collectifs entre les chercheurs des différents axes doivent être renforcés.

Il est recommandé de multiplier les demandes de financements contractuels afin de développer les travaux de recherche dans des domaines déjà explorés ou nouveaux.

Il est également recommandé de développer des collaborations avec d'autres universités, notamment celles de la région, qui ont une école doctorale commune avec l'Université de Caen (École doctorale Droit Normandie).

Il est enfin recommandé d'accroître la visibilité de l'unité en matière de recherche, ce qui passe notamment par un site internet à jour des publications et activités de l'unité.

b) Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'unité

La principale recommandation tient à la nécessité de poursuivre la recherche de moyens supplémentaires, aussi bien en dotation budgétaire qu'en moyens en personnel, en dépit des lourdes difficultés rencontrées. Les lacunes actuelles, et la possibilité de les résorber, seront assurément l'un des principaux enjeux de la fusion engagée des deux unités (voir infra).

Il s'agirait encore de veiller, autant que possible, à la stabilité du poste de responsable administratif. Les changements successifs intervenus au cours de la période évaluée ont assez largement affecté le fonctionnement du CRDFED. Cette situation ne saurait bien sûr être imputée à l'unité elle-même.

Par ailleurs, une représentation des maîtres de conférences et doctorants au sein du conseil de laboratoire doit être assurée au sein de la nouvelle unité. Cela semble être prévu dans les statuts de la nouvelle unité.

c) Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans

La fusion suppose la mise en place de projets scientifiques qui allient les compétences communes de chacune des anciennes unités. Il convient de veiller à ce que les projets s'inscrivent véritablement dans les nouveaux axes et non dans les spécificités des anciennes unités. Le rapprochement avec d'autres structures de recherche normandes demeure d'actualité.

La clinique juridique des droits fondamentaux devra également effectuer les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'élargissement de ses champs d'investigation. Dans cette perspective une nouvelle gouvernance devra être adoptée.

d) Recommandations concernant l'implication de l'unité dans le ou les champs de recherche de l'établissement

Sans objet

DÉROULEMENT DE LA VISITE

DATE DE LA VISITE

Début : 02 juin 2021 à 10h00

Fin : 02 juin 2021 à 17h00

VISITE RÉALISÉE : EN DISTANCIEL

SITE DE LA VISITE

Institution : CRDFED - Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit

DÉROULEMENT OU PROGRAMME DE VISITE

10h00-10h15 :	Réunion à huis clos des membres du comité
10h15-10h30 :	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
10h30-11h15 :	Réunion plénière (tutelle, direction des deux équipes, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche)
11h15-12h00 :	Huis clos avec la direction des deux équipes, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche
12h00-12h30 :	Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles + les éventuels responsables de champs (départements, pôle...) scientifiques
12h30-13h30 :	Pause déjeuner
13h30-14h15 :	Huis clos avec les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction des deux équipes
14h15-14h45 :	Pause
14h45-15h15 :	Huis clos avec les doctorants et les post-doctorants des deux équipes
15h15-15h45 :	Huis clos final avec la direction des deux équipes
15h45-16h45 :	Huis clos final du comité

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)